Washington State Department of Social & Health Services

WORKING CONNECTIONS CHILD CARE (WCCC)

Avis de résiliation WCCC

WCCC Termination Notice

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU CENTRE D'APPEL	NUMÉRO DE FAX DU CENTRE D'APPEL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION CLIENT	DATE

☐ Vous ne serez plus admissible à bénéficier du Working Connections Child Care (WCCC) _____. Les paiements de l'aide financière prendront fin à cette date car :

- ☐ Vous avez retiré votre demande d'assistance pour la garde d'enfants. WAC 170-290-0120
- ☐ Vous n'avez plus d'enfant admissible à recevoir une aide au titre de WAC 170-290-0005.
- ☐ Vos activités ne correspondent pas aux critères requis au titre de WAC 170-290-0040, 0045 ou 0050.
- ☐ Vous avez omis de payer ou de prendre les dispositions nécessaires pour payer, votre quote-part selon WAC 170-290-0030.
- ☐ Vous avez le droit, du point de vue financier, de recevoir une aide financière, mais votre prestataire n'est pas qualifié au titre de WAC 170-290-0130. Vous devez sélectionner un autre prestataire. Si vous ne fournissez pas les informations concernant votre nouveau prestataire d'ici _____, nous estimerons que vous avez retiré votre demande d'aide financière.
- ☐ Votre revenu est supérieur au maximum permis par les Federal Poverty Guidelines (FPG) pour le programme d'admissibilité, selon WAC 170-290-0005.
- ☐ Vous n'avez pas fourni toutes les informations nécessaires afin de déterminer votre admissibilité selon WAC 170-290-0012. Le _____ nous avons demandé :

- ☐ Autre :

Veuillez appeler le numéro du Centre d'appel ci-dessus, si vous avez des questions.

DROITS D'AUDIENCE

Si vous contestez cette décision, vous êtes autorisé(e) à solliciter une audience, en contactant notre bureau ou en écrivant à l'Office of Administrative Hearings, P O Box 42489, Olympia, WA 98504-2489. Vous devez faire une demande d'audience :

- Au plus tard au jour de prise d'effet de l'action en question ou au plus tard 10 jours après que vous avez reçu notification de ladite action, SI vous bénéficiez actuellement de prestations et que vous souhaitez les maintenir, ou
- Dans un délai de 90 jours suivant la date de réception de la lettre concernée.

Lors de l'audience, vous avez le droit d'assurer votre propre représentation, de vous faire représenter par un avocat ou par toute autre personne de votre choix. Vous pouvez recevoir gratuitement des conseils juridiques ou avoir accès à une représentation légale en contactant un cabinet juridique.